

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

PROTECTION DU CAPTAGE DES ROCHAULES – VALOREILLE

Rapport hydrogéologique réglementaire

Rappel :

Ce captage se situe sur le territoire de la commune de Valoreille (25), à 780 m d'altitude et à environ 3 km à l'Ouest du village sur la parcelle 0002, section ZA1 (8 m x 12 m). Ce captage était considéré jusqu'alors comme privé, il alimente le hameau des Rochaules, plus au Sud, 500 m à l'aval. Il se place sur le versant Sud du relief de Montaigu qui culmine à 865 m d'altitude. (Voir cartes)

Contexte géologique

Le relief de Montaigu est supporté par un anticlinal de l'unité géologique de la "Haute-Chaîne" à cœur de Jurassique Moyen, la source elle-même est issue de la partie altérée et superficielle des marnes de l'Oxfordien qui couvrent ces calcaires, au Sud.

Le captage

Il date de 1967, il est constitué d'un ouvrage en béton semi-enterré (1,71 m x 1,33 m et 2,38 m de hauteur) fermé par une porte métallique équipée de deux serrures ; il comprend trois compartiments : le plus à l'amont, à niveau constant reçoit les eaux issues de 3 drains ou barbacanes (0,50 à 1,50 m de long), il sur verse dans le second équipé d'une crêpine, le troisième constitue la chambre des vannes. Il n'existe pas de trop plein. L'ensemble est en bon état, le site est cerné par une clôture en mauvais état.

Débits mesurés et besoins des usagers

Des mesures réalisées en 2019 ont permis de préciser un débit d'étiage de 17 m³/j, ce volume est à rapprocher des besoins du hameau (2 habitants et 80 UGB) estimés à 10 m³/j.

Qualité des eaux

Considéré comme privé, ce captage n'a pas été suivi par l'ARS ; une analyse du 21.07.2021 a montré une eau bicarbonatée calcique, peu turbide (1,1 NTU), un Ph légèrement basique (7,8), une teneur en nitrates faible de 5,3 mg/l et une légère contamination bactériologique. Aucune trace de micropolluants n'a été constatée, l'ensemble, pour les paramètres analysés, est conforme aux normes "eau brute".

Il sera nécessaire d'installer un dispositif de désinfection avant distribution.

Environnement du captage et vulnérabilité

La parcelle 0001 qui cerne la micro-parcelle 0008 est exploitée en pâturage, elle est pour partie boisée, notamment à l'amont du captage. Une piste forestière, sans issue, a été tracée 50 m à l'amont. La surface du bassin versant, au vu des débits d'étiage, soit 0,2 l/s, est de l'ordre de 10 ha.

Propositions de périmètres de protection (*cf carte jointe*)

Périmètre de protection immédiate – PPI

Il sera constitué de la parcelle 0002 section ZA1 du cadastre de la commune de Valoreille, d'une surface d'environ 1 are ; cette parcelle deviendra propriété de la CC du Pays Horloger ; elle sera clôturée et le portillon d'entrée fermé au cadenas. Le PPI sera débroussaillé et régulièrement entretenue ; aucune activité n'y sera tolérée à l'exception de celles qui concerneront le captage.

Périmètre de protection immédiate – PPR A et B

PPRA : il concerne la zone la plus sensible, à l'aval de la piste forestière ; il s'étendra sur une partie des parcelles 0001 et 0003, section ZA1, pour une surface d'environ 50 ares, sur laquelle on interdira toutes les activités agricoles et notamment le pacage des animaux et l'épandage de produits organiques ; seront également interdites les activités susceptibles d'altérer la quantité et la qualité des eaux captées : travaux souterrains et excavations, constructions et stockages de toute nature.

PPRB : il concerne la zone la moins sensible, à l'amont de la piste forestière ; il s'étendra sur une partie de la parcelle 0001, section OC, pour une surface d'environ 10 ha, sur laquelle la vocation forestière sera préservée ; seront interdits les travaux souterrains de toute nature, la création de nouvelles pistes et l'usage de produits phytosanitaires.

En conclusion :

Sous réserve de l'application des mesures ci-dessus citées, je propose de donner un avis favorable à l'utilisation du captage des "Rochaules" pour l'alimentation en eau du hameau éponyme.

L'hydrogéologue,

J.P. METTETAL

